



ARRETE N° 2023-246
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Mise en place d'un accès P.M.R
Société TURAN Construction et Rénovation
Rue des Buttes n°3
Du Jeudi 8 juin au Vendredi 9 Juin 2023

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5,
L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre
1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de la Société TURAN Construction et Rénovation – 18 Place de France – 95200
SARCELLES, afin de modifier le trottoir pour mettre en place un accès pour les Personnes à
Mobilité Réduite, au 3 rue des Buttes, du Jeudi 8 Juin au Vendredi 9 Juin 2023,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société TURAN Construction et Rénovation est autorisée, à modifier le
trottoir pour mettre en place un accès pour les Personnes à Mobilité Réduite, Rue des BUTTES
au n° 3, dans la période allant du JEUDI 8 JUIN au VENDREDI 9 JUIN 2023, de 8h00 à 18h00,
conformément au permis de construire n°01433322R0045 accordé.

ARTICLE 2 : Ces travaux n'occasionneront aucune gêne de la circulation et du stationnement.

ARTICLE 3 : Un périmètre de sécurité autour de la zone des travaux sera mis en place par la
Société Intervenant afin de garantir la sécurité des personnes.

ARTICLE 4 : L'accès au Service des Secours sera maintenu en permanence.

ARTICLE 5 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront mis en
place par la Société intervenante.

Pour le prêt de panneaux, prendre contact avec le Centre Technique Municipal au
02.31.89.17.63.

ARTICLE 6 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police,
Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables des Services
Techniques Municipaux et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante,
chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 8 Juin 2023

Pour le Maire et par délégation,

Le Premier Adjoint au Maire :

Félicé ALVAREZ

